



**POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**Décembre 2023**

## Table des matières

- 1- Préambule
- 2- Définitions
- 3- Objet et champ d'application
- 4- Personne responsable de protection des renseignements personnels
- 5- Information et transparence
- 6- Formation et suivi
- 7- La collecte des renseignements personnels
  - 7.1 L'obtention du consentement
    - 7.1.1 – Consentement tacite
    - 7.1.2 – Consentement exprès
  - 7.2 Les finalités relatives à la collecte des renseignements personnels
- 8- La conservation des renseignements personnels
  - 8.1 Une conservation sécurisante des renseignements personnels
  - 8.2 Permettre l'accès à certains renseignements personnels
- 9- L'anonymisation des renseignements personnels
- 10- L'utilisation des renseignements personnels
- 11- La communication des renseignements personnels
  - 10.1 La communication des renseignements personnels à des partenaires
  - 10.2 La communication des renseignements personnels à des tiers
- 12- La désindexation des renseignements personnels
- 13- La destruction, l'archivage des renseignements personnels
- 14- Mesures à prendre lors d'un risque ou un incident touchant les renseignements personnels
  - 14.1- L'évaluation des risques
  - 14.2 - L'adoption d'une procédure d'intervention lors d'un risque ou un incident
  - 14.3 - La documentation des risques et des incidents
- 15- Modalités de traitement des plaintes portant sur la protection des renseignements personnels
- 16- Modification de la politique

## **1. Préambule**

La présente politique de protection des renseignements personnels régit la façon avec laquelle la Coopérative de solidarité Carbone, collecte, utilise, conserve et communique les renseignements personnels recueillis auprès des utilisateurs et des partenaires dans tous les projets qu'elle mène. Engagée dans une dynamique qui œuvre pour un monde durable, la Coopérative de solidarité Carbone adopte une vision qui repose sur la protection et la promotion des droits et des libertés, dont notamment la protection des renseignements personnels selon les normes en vigueur au Québec. Ainsi, la Coopérative de solidarité Carbone s'engage à respecter les dispositions de la législation et des textes réglementaires en vigueur en lien avec la protection des renseignements personnels et ce, dans toutes les opérations en lien avec ces renseignements.

## **2. Définitions**

« Anonymisation » c'est l'opération à travers laquelle l'identification directe ou indirecte d'une personne physique n'est plus possible, et ce, de manière irréversible.

« Collecte » signifie l'action de collecter directement ou indirectement des renseignements personnels de quelque façon que ce soit et par n'importe quel moyen, y compris auprès des tiers et des partenaires. La collecte ne peut se faire qu'à travers les moyens licites.

« Communication » signifie l'action de transférer ou partager des renseignements personnels à des partenaires ou des tiers.

« Consentement » signifie un accord préalable libre et éclairé aux opérations qui concernent un renseignement personnel, et ce, quel que soit sa nature et les fins des opérations dans lesquelles le renseignement est impliqué. Le Consentement peut être tacite ou exprès, en fonction de la nature du renseignement et peut être donné directement par la personne concernée par le renseignement ou par un mandataire légalement autorisé. Il doit être non équivoque.

« Conservation » signifie les opérations de gestion interne et d'archivage des renseignements.

« Destruction » c'est l'opération qui permet de faire disparaître les renseignements détenus. La destruction diffère de l'anonymisation dans le sens où l'organisme ne dispose suite à l'opération d'aucun renseignement personnel ou anonymisé, sauf les renseignements archivés et qui sont soumis à la législation en vigueur en la matière.

« Les projets » signifie tous les projets menés par Coopérative de solidarité Carbone toute seule ou avec la contribution de partenaires.

« Partenaire » signifie toute personne physique ou morale qui collabore avec Coopérative de solidarité Carbone afin d'assurer les services offerts sur le site.

« Renseignement personnel » signifie tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

« Renseignement personnel sensible » signifie le renseignement personnel, qui, par sa nature intime ou en raison du contexte de son utilisation ou de sa communication, suscite un haut degré de protection et ce, dans toutes les opérations effectuées.

« Risque ou incident » qui concerne les renseignements personnels peut être lié, à titre indicatif et non exclusif, à l'un des cas suivants :

- L'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel ;
- L'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel ;
- La communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel ;
- la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

« Tiers » signifie toute entité qui a un lien avec la Coopérative de solidarité Carbone autre que les personnes utilisatrices de ses services et ses partenaires.

« Utilisation » signifie toute opération de traitement totale ou partielle des renseignements personnels.

### **3. Objet et champ d'application**

La présente politique vise à la protection des renseignements personnels, des personnes employées, des personnes utilisatrices des services offerts par la Coopérative de solidarité Carbone, de toute personne qui participe aux projets auxquels la Coopérative de solidarité Carbone contribue, des partenaires et des tiers, et ce, conformément à la législation en vigueur.

Toute personne employée, quel que soit son statut, doit prendre connaissance des dispositions de la présente politique dès son embauche ainsi qu'à chaque modification partielle ou substantielle de celle-ci.

### **4. Responsable de la protection des renseignements personnels**

La personne responsable de la protection des renseignements personnels est la personne principale chargée de l'application de la présente politique au sein de la Coopérative de solidarité Carbone.

Afin d'assurer une meilleure protection des renseignements personnels, la Coopérative de solidarité Carbone a désigné une personne responsable de la protection des renseignements personnels.

### **5. Information et transparence**

La Coopérative de solidarité Carbone s'engage à publier sur son site la présente politique ainsi que le titre et les coordonnées de la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

Elle s'engage également à publier tout changement ou modification qui touche la politique, les informations relatives à la personne responsable de la protection des renseignements personnels dont l'utilisation implique la collecte, le traitement et la communication des renseignements personnels.

Toute personne peut demander l'accès à la présente politique ou aux renseignements personnels que la Coopérative de solidarité Carbone détient sur elle, et ce, en formulant une demande écrite à la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels est tenue de répondre aux demandes formulées au sens du paragraphe précédent dans un délai de 30 jours ouvrables à partir de la date de leur réception.

## **6. Formation et suivi**

Coopérative de solidarité Carbone s'engage à organiser des formations générales ou ponctuelles, collectives ou personnalisées concernant l'application de la présente politique pour les membres de sa direction et les membres de son équipe.

Elle s'engage également à assurer le suivi de l'application de la présente politique à travers des rapports et des réunions périodiques.

## **7. La collecte des renseignements personnels**

### 7.1 L'obtention du consentement

Le consentement est demandé lors de la collecte, la communication et l'utilisation d'un renseignement personnel par la Coopérative de solidarité Carbone. Cette dernière peut conditionner ses services par l'obtention d'un consentement, si cela est jugé nécessaire.

La Coopérative de solidarité Carbone, contribue, à travers les moyens qui lui sont offerts, à ce que le consentement collecté soit à des fins spécifiques, manifeste, libre et éclairé et suivant une approche inclusive.

#### *7.1.1 Consentement tacite*

Le consentement tacite qui concerne les opérations touchant les renseignements personnels doit être obtenu lors de l'utilisation des services offerts par les différents projets ainsi que lors de la collecte des renseignements personnels à travers des technologies servant à recueillir les renseignements personnels à travers des témoins des navigateurs Web et autres technologies qui retracent les activités sur le site.

Ce consentement ne peut concerner les opérations qui touchent les renseignements personnels sensibles.

#### *7.1.2 Consentement exprès*

La Coopérative de solidarité Carbone, s'engage, avant la collecte des renseignements personnels sensibles, à demander le consentement exprès des personnes concernées. Ces renseignements, collectés uniquement à des fins nécessaires à la réalisation des services offerts, peuvent concerner, à titre indicatif :

- Les informations bancaires ;
- Les adresses de domicile et de courriel ;
- Le numéro de téléphone ;
- Les données agronomiques ;
- Des informations concernant des transactions ou des placements tels que la Valeur de leur investissement dans la Coopérative agri-énergie Warwick (CAEW) ;
- Certaines informations de nature fiscale (tel que le numéro d'assurance social), ou bancaires.

Ce consentement doit prendre en compte les spécificités relatives aux renseignements personnels collectés ainsi que les personnes concernées dans un contexte du respect des principes de l'équité, diversité et inclusion.

## 7.2 Les finalités relatives à la collecte des renseignements personnels

La collecte des renseignements personnels, par la Coopérative de solidarité Carbone, se fait, essentiellement, et non exclusivement, pour les raisons suivantes :

- Réaliser des analyses statistiques sur les données collectées afin de les utiliser dans les rapports qu'on produit.
- Avoir une meilleure compréhension des problématiques liées aux habitudes de mobilité et/ou de consommation.
- Pouvoir contacter les personnes qui participent aux études et aux expérimentations menées par la Coopérative de solidarité Carbone.
- Fournir des services aux membres ou aux clients, tels que l'inscription à des programmes, la gestion de comptes, la prestation de produits ou de services.
- Communiquer avec les membres, les clients ou les parties prenantes concernant les activités, les mises à jour, les informations importantes, les événements à venir ou d'autres sujets pertinents.
- Gérer la base de membres, y compris l'inscription, la vérification de l'admissibilité, la tenue de registres et la mise à jour des informations de contact.
- Analyser les données collectées et améliorer les produits, les services ou les processus, afin de mieux répondre aux besoins des membres ou des clients.
- Informer les membres et les clients des offres spéciales, des promotions, des événements ou d'autres opportunités susceptibles de les intéresser.
- Assurer la sécurité des informations, détecter et prévenir la fraude, ainsi que protéger les intérêts légitimes de la Coopérative de Solidarité Carbone.
- Mener des recherches internes visant à développer de nouvelles initiatives, des produits ou des services qui correspondent aux objectifs de la Coopérative de Solidarité Carbone.
- Répondre aux demandes, aux questions ou aux préoccupations des membres, des clients ou d'autres parties prenantes.
- Payer les fournisseurs et les personnes employées.
- Apporter les Mises à jour nécessaires au registraire annuelle du registraire des entreprises.
- Calculer l'empreinte carbone liée aux déplacements individuels ou de marchandise.

## **8. La conservation des renseignements personnels**

### 8.1 Une conservation sécurisante des renseignements personnels

Coopérative de solidarité Carbone est responsable des renseignements personnels en sa possession et cela comprend les renseignements personnels confiés à des partenaires ou des tiers. Elle œuvre pour que la conservation des renseignements personnels qu'elle détient, se fait conformément aux meilleures pratiques et technologies accessibles.

La Coopérative de solidarité Carbone n'est pas responsable de l'exactitude des renseignements personnels d'une personne utilisatrice des services qu'elle offre.

## 8.2 Permettre l'accès à certains renseignements personnels

La Coopérative de solidarité Carbone garantit l'accès aux renseignements personnels, motivé par les raisons prévues par la législation en vigueur. Cet accès est accordé dans des délais raisonnables et dans un format intelligible.

Elle pourra, dans ce sens, communiquer un renseignement personnel concernant une personne décédée à son conjoint ou à l'un de ses proches si ce renseignement est susceptible d'aider cette personne dans son processus de deuil, à moins que la personne décédée n'ait consigné par écrit son refus d'accorder ce droit d'accès.

## **9. L'anonymisation des renseignements personnels**

La Coopérative de solidarité Carbone s'engage à anonymiser les renseignements personnels quand la conservation ou la communication de ses renseignements est nécessaire.

L'anonymisation doit être faite dans l'objectif d'utiliser les renseignements anonymisés pour des fins sérieuses et légitimes et doit être réalisée selon les meilleures pratiques possibles.

## **10. L'utilisation des renseignements personnels**

L'utilisation des renseignements personnels doit être faite pour les raisons légitimes et nécessaire aux activités pour lesquelles les renseignements ont été collectés. Elle doit être licite et sécurisée.

La Coopérative de solidarité Carbone est tenue d'avoir le consentement des personnes concernées lors du traitement de leur renseignements personnels. La nature et les modalités relatives au consentement correspondent à celles exigées pour leur collecte.

## **11. La communication des renseignements personnels**

### 11.1 La communication des renseignements personnels à des partenaires

La Coopérative de solidarité Carbone peut fournir, à la suite du consentement des personnes concernées, des renseignements personnels à des partenaires, tant que ces derniers s'engagent à les protéger selon les législations Québécoises et Canadiennes en vigueur en la matière.

Elle peut, pour des motifs sérieux et indispensables à son fonctionnement, communiquer certains renseignements personnels à des partenaires et ce, en suivant les mesures de protection prévues par la loi et la présente politique.

La Coopérative de solidarité Carbone n'est pas responsable des préjudices causés par des risques ou des incidents qui touchent les renseignements personnels et dont l'origine est le manquement des partenaires à leurs obligations légales et techniques en matière de protection des renseignements personnels.

### 11.2 La communication des renseignements personnels à des tiers

La Coopérative de solidarité Carbone peut communiquer les renseignements personnels qu'elle détient à des tiers lorsque la législation en vigueur l'exige ou le permet tout en respectant les conditions fixées par celle-ci.

Elle peut notamment communiquer des renseignements anonymisés à une personne ou à un organisme qui souhaite utiliser ces renseignements à des fins d'études, de recherche ou de production de statistiques.

## **12. La désindexation des renseignements personnels**

La Coopérative de solidarité Carbone s'engage à garantir un droit effectif à la désindexation qui permet, dans des cas précis, de demander d'arrêter la communication d'un ou plusieurs de ses renseignements personnels ou de désindexer tout hyperlien rattaché à son nom qui permet d'accéder à ce renseignement. Ce droit est garanti conformément à la législation en vigueur en la matière.

## **13. La destruction et l'archivage des renseignements personnels**

La Coopérative de solidarité Carbone s'engage à détruire les documents et les supports contenant des renseignements personnels, dès que la finalité pour laquelle ils ont été collectés et utilisés est accomplie.

Elle peut décider, pour des raisons précises et justifiées, l'archivage des certains documents ou supports contenant des renseignements anonymisés et ce, en respectant la législation en vigueur en la matière.

## **14. Mesures à prendre lors d'un risque ou un incident touchant les renseignements personnels**

Afin d'anticiper et bien gérer les risques et les incidents qui concernent les renseignements personnels, Coopérative de solidarité Carbone se conforme au cadre légal en vigueur en optant pour les mécanismes suivants :

### 14.1 L'évaluation des risques

Coopérative de solidarité Carbone a mis en place des mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice sérieux soit causé aux personnes concernées et éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent.

Dans ce sens, Coopérative de solidarité Carbone a mis en place une procédure d'évaluation des risques à effectuer lors de la survenance d'un risque, d'un incident et avant toute opération qui concerne les renseignements personnels. Cette évaluation des risques peut se faire notamment et non exclusivement :

- Avant toute opération d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels.
- Avant de communiquer des renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche et statistiques.
- Avant de communiquer des renseignements personnels à l'extérieur du Québec.

### 14.2 L'adoption d'une procédure d'intervention lors d'un risque ou un incident

La Coopérative de solidarité Carbone s'engage à mettre en place une procédure d'intervention lors d'incidents qui concernent les renseignements personnels. Le but de cette procédure est de



limiter les préjudices qui peuvent résulter d'un incident qui concerne les renseignements personnels.

#### 14.3 Le registre des risques et des incidents

La Coopérative de solidarité Carbone s'engage à mettre en place un registre dans lequel figurent les incidents survenus durant les cinq dernières années qui concernent les renseignements personnels.

### **15. Réception et traitement des plaintes portant sur la protection des renseignements personnels**

Lorsqu'une personne estime que la Coopérative de solidarité Carbone a porté atteinte à ses obligations relatives à la protection de ses renseignements personnels, en vertu de la présente politique, ou celui d'une personne qui se trouve sous sa tutelle, elle peut envoyer une demande, dans ce sens, à la personne responsable de la protection des renseignements personnels et ce, en indiquant tous les détails et en joignant les documents jugés utiles.

La demande est transférée à la personne responsable de la protection des renseignements personnels, qui la traite dans les plus brefs délais et communique la réponse à la personne concernée. La composition et les procédures de réception et de traitement des plaintes sont fixées par une procédure interne.

La réponse formulée par le Comité doit être soigneusement justifiée. Si le Comité le juge nécessaire, une rencontre peut être organisée avec la personne qui a introduit la demande, pour expliquer davantage la décision du Comité responsable de la protection des renseignements personnels.

### **16. Modification de la politique**

Coopérative de solidarité Carbone s'engage à modifier, en tout ou en partie, la présente politique si la législation l'exige ou si le Conseil la juge nécessaire.